

Monsieur Le Président
Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Immeuble Paglia Orba
Lieu dit Croix d'Alexandre
Route d'Alata - 20090 AJACCIO

Ajaccio, le 07/12/2020

Réf. I DGG \EXP \S_2020_08

Service I Exploitation

Dossier suivi par I B. Rigaut

Objet I Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°2020-PC4 du 30 octobre 2020

Monsieur le Président,

Dans votre avis n°2020-PC4 adopté lors de la séance du 30/11/2020, vous avez recommandé de compléter le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter portant sur le projet d'extension de l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux de Viggianello.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses apportant les compléments sollicités au chapitre III de cet avis.

Insertion des résultats des IBG-DCE de 2017 à 2019 dans l'étude d'Impact

Extrait de l'avis :

« La MRAE recommande :

- de compléter l'étude d'impact avec les mesures des paramètres biologiques en amont et aval du Vetricelli mais également au niveau du Rizzanese, afin d'actualiser l'indice biologique global normalisé (IGBN) sur les trois dernières années*
- de mesurer uniquement l'influence de l'ISDND sur le point aval du Rizzanese »*

Ces résultats seront intégrés à l'étude d'impact. Une copie des pages 146 à 150 modifiées est consultable en annexe 1.

Insertion des résultats d'analyses des piézomètres P1, P2 et P3 de 2017 à 2019

Extrait de l'avis :

« La MRAE recommande de compléter l'étude d'impact par les analyses sur les piézomètres PZ1, PZ2 et PZ3 de 2017 à 2020. »

Les valeurs moyennes annuelles des paramètres seront intégrées à l'étude d'impact pour les années 2017 à 2019. Une copie de la page 104 modifiée est consultable en annexe 2

Insertion des résultats d'analyse des retombées de poussières sur les années 2019 et 2020

Extrait de l'avis :

« La MRAE recommande de compléter l'étude d'impact par les analyses des retombées de poussières sur les années 2019 et 2020. »

La première campagne d'analyse des retombées de poussières prévue en 2020 n'a pas pu être programmée en raison des difficultés de déplacement des prestataires dans le contexte de la crise sanitaire. Une campagne est prévue au premier semestre 2021.

Actualisation des résultats d'analyse des rejets atmosphériques

Extrait de l'avis :

« Les analyses sur les rejets de la torchère seront à actualiser par rapport aux dernières mesures datant de 2017. »

Ces résultats seront intégrés à l'étude d'impact. Une copie des pages 223 et 224 modifiées est consultable en annexe 3

Végétalisation des zones finalisées et équipés d'une couverture définitive

Extrait de l'avis :

« La MRAe recommande de préciser le calendrier prévisionnel de revégétalisation des parties inférieures du casier. »

Une première campagne de végétalisation a été réalisée suite à la finalisation de la première phase de couverture finale mi-mai 2020 (cf. zones équipées ci-dessous). Cette campagne prévue initialement en avril a été retardée en raison du confinement.

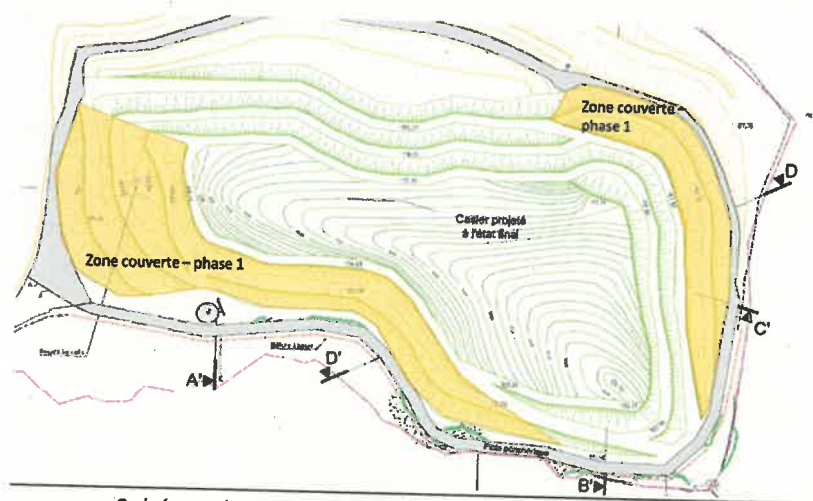


Schéma des zones équipées d'une couverture finale

Les pluies intenses du 19 mai 2020 ont lessivé les graines et empêché une reprise efficace de la végétation. Un nouvel ensemencement est prévu en avril 2021 sur ces zones puis à l'issue de la mise en place définitive de la couverture finale sur le reste du casier en septembre 2021.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire concernant ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Don Georges GIANNI

Annexe 1 –Pages 146 à 150 de l'étude d'impact modifiées



Toutes variations physiques, chimiques ou biologiques permanentes ou temporaires du milieu vont perturber les habitats, la faune et la flore qui le compose et les invertébrés de par leur place dans l'écosystème (consommateurs primaires et secondaires) vont intégrer ces facteurs de façon plus ou moins marquée.

Les macro-invertébrés benthiques sont donc utilisés pour leur capacité indicatrice intégratrice afin d'avoir une appréciation globale de la qualité biologique d'une rivière et de constater les effets de diverses perturbations sur le milieu aquatique.

La méthode utilisée est celle de l'Indice Biologique Global-DCE compatible avec la Directive Cadre Eau (IBG-DCE). Homologuée depuis septembre 2009, la méthode de l'IBG-DCE constitue aujourd'hui la forme officialisée de l'Indice Biologique Global et en reprend l'essentiel de la méthodologie. C'est une méthode normalisée NF T 90-333 (Ministère de l'Environnement *et al.*, 1995).

3.5.2. Présentation des stations prospectées

Deux stations sont prospectées :

- 1 station située à l'amont de l'ISDND :
 - Pont Spin'a Cavallu (en 2016 et 2017) ;
 - Pont d'Acoravo (en 2018 et 2019) ;
- 1 station située à l'aval de l'ISDND, près de la confluence Rizzanese-Vetricelli.

Le choix de ces deux stations a été réalisé en fonction des variations hydrologiques caractéristiques liées à la présence du barrage, ainsi qu'en fonction des confluences existantes avec les ruisseaux annexes.

La carte ci-après présente la localisation des stations sur le Rizzanese :



Figure 8. Plan de la zone d'investigation.
Carte IGN avec les stations en Amont (A-Vic) et en Aval (A-PA) Amont Pont d'Acoravo et les regards d'effluents domestiques traités en orage (ISDND - Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux de Propriano)

Les caractéristiques principales des stations sont présentées ci-après :

- Station amont :

	2016-2017	2018-2019
Code station	AmPSC	AmPA
Coordonnées géographiques (RGF93)	41°39'20.58" N, 08°58'50.21" E	41°39'50.11" N, 09°0'44.41" E
Altitude	89,5 m	230,5 m
Largeur au miroir	9,8 m	12 m
Longueur de la station	127 m	138 m

- Station aval confluence Rizzanese-Vetricelli :

Code station	AvWet
Coordonnées géographiques (RGF93)	41°39'6.71" N, 08°56'13.95" E
Altitude	10 m
Largeur au miroir	8,7 m
Longueur de la station	120 m

3.5.3 . Présentation de l'échantillonnage réalisé

Les échantillonnages ont été réalisés :

date échantillonnage	2016	2017	2018	2019
1ere campagne	22/02/2016	12/06/2017	18/06/2018	11/06/2019
2eme campagne	06/12/2016	16/10/2017	08/10/2018	09/10/2019

La méthodologie est présentée ci-après.

Choix des stations :

Avant chaque échantillonnage, une reconnaissance du site de prélèvement est effectuée avant de localiser les habitats qui seront ensuite prélevés. Pour définir ce choix, le protocole d'échantillonnage suivi est celui décrit par la norme **AFNOR NF T 90-333**, adaptée à l'IBG-DCE. Il est ainsi défini 12 habitats ayant des substrats et des vitesses de courant variés. Quelle que soit la taille du cours d'eau, la station devra être aussi représentative que possible de la morphologie du tronçon, y compris des éventuelles altérations hydro-morphologiques.

Appareillage :

Il correspond à celui qui est décrit dans la norme (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2015), à l'exclusion de tout autre type. Il est équipé d'un filet d'ouverture de maille d'un diamètre de 500 µm. Ce filet est suffisamment long pour limiter le colmatage et la fuite des individus. Il est nécessaire de le vider et de le nettoyer après chaque prélèvement pour éviter les mélanges de faune. Pour le faciès lotique, il est utilisé un échantillonneur de type « Surber » avec une base de surface de 1/20 m². La base du Surber est posée sur le fond du lit de façon à encadrer l'habitat à échantillonner, l'ouverture du filet face au courant. Le support est nettoyé à la main. Les substrats meubles sont échantillonnés sur une épaisseur de quelques centimètres. Lorsque le support présente une surface supérieure à 1/20 m², et ne peut entrer dans la base du Surber, il est préconisé de le prospector devant l'appareil, les organismes étant emportés par le courant vers le filet. La surface supplémentaire échantillonnée par rapport à celle du Surber compense la perte d'une partie des organismes. Ce type d'appareillage entraîne des contraintes en termes de profondeur du milieu échantillonnable. On considère qu'au-delà d'un mètre de profondeur, ces appareils sont difficilement utilisables.

Échantillonnage :

L'échantillonnage de faune benthique de chaque station est constitué de douze prélèvements de 1/20 m² effectués séparément dans douze habitats distincts parmi les combinaisons définies dans le tableau de protocole d'échantillonnage. L'ensemble des douze prélèvements doit donner une vision de la diversité des habitats de la station. On recherche ainsi l'obtention d'un bilan le plus complet possible des taxons présents sur le site à l'aide d'une technique qui permet également de réduire les écarts entre opérateurs.

Les prélèvements sont réalisés en trois phases :

- Phase 1 : Échantillonnage des habitats dominants, avec priorité au substrat dominant.
- Phase 2 : Échantillonnage des habitats marginaux représentatifs.
- Phase 3 : Échantillonnage complémentaire des habitats dominants, au prorata des superficies.

Fixation :

Elle est réalisée sur le terrain par addition d'une solution de formol à concentration finale de 10%. Il est nécessaire d'homogénéiser correctement l'échantillon pour une bonne conservation des organismes, celle-ci étant indispensable à la détermination.

3.5.4 . Présentation des résultats

Station amont

Le taxon indicateur est figuré en grisé dans le tableau.

Taxons	2016		2017		2018		2019	
	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne
PLECOPTERES								
Chloroperlidae			6		79	68	60	73
Leuctridae			1	3	15	4	18	6
TRICHOPTERES								
Brachycentridae	24	23	14	23	5	24	6	19
Ecnomidae	5	5	6	5				
Glossomatidae	6	6	12	6	9	6	8	6
Hydropsychidae	144	160	45	173	74	179	60	177
Limnephilidae	1	1	5	1	3	3	10	
Philopotamidae	1	1		2		3		3
EPHEMEROPTERES								
Baetidae	93	101	118	101	103	96	86	85
Caenidae	22	22	16	20	5	22	9	21
Ephémérellidae	1	1	12	1	15	3	15	3
Leptophlebiidae			3		3	3	4	
Heptageniidae	1	4	12	5	50	20	53	31
COLEOPTERES								
Dytiscidae			8		4	2		2
Elmidae	1	1	3	1	3	3		3
DIPTERES								
Blephariceridae	3	6	29	5	25	3	21	3
Ceratopogonidae	14	12	25	12	13	8	11	8
Chironomidae	11	9	5	9	10	6	12	6
Simuliidae	3	4	33	10	33	10	30	10
Tipulidae						2		
MOLLUSQUES								
Ancylidae	0	4	2	5	0	3		3
Hydrobiidae	15	21	18	21	12	12	20	12
Effectif total	345	381	373	403	461	480	423	471
Variété totale	16	17	20	18	18	21	16	18
Classe de variété	5	6	6	6	6	6	5	6
Groupe indicateur	8	8	9	8	9	9	9	9
Densité (individus.m-2)	575	635	628	672	1152	1200	1058	1178
IBG-DCE	12	13	14	13	14	15	13	14

Pour la station amont, il a été inventorié entre 345 et 480 macro-invertébrés benthiques, entre 16 et 21 taxons ont été recensés. La classe de variété obtenue est de 5 ou 6, et le groupe indicateur est de rang 8 ou 9.

La note IBG-DCE obtenue est comprise entre 12/20 et 15/20 ce qui caractérise un cours d'eau en bon état uniquement pour la première campagne de 2016 ou en très bon état.

Station aval

Taxons	2016		2017		2018		2019	
	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne	Effectif total 1 ^{ère} campagne	Effectif total 2 ^{ème} campagne
TRICHOPTERES								
Brachycentridae	0	8		12	15	2	12	5
Ecnomidae	10	8	12	10				
Glossomatidae	1	3	4	6	6	5	7	5
Hydropsychidae	5	8	6	24	3	3	7	3
Hydroptilidae								22
Limnephilidae	0	0			17	26	32	7
Philopotamidae	0	0		13				
EPHEMEROPTERES								
Baetidae	23	29	28	35	4	32	5	32
Caenidae	3	7	6	12				
Ephémérellidae	0	0	2	4				
Leptophlebiidae					19	3	13	3
Heptageniidae	0	0			23	9	11	15
COLEOPTERES								
Dytiscidae			9		21	4	11	6
Elmidae	0	13	17	13	4	39	2	5
DIPTERES								
Blephariceridae	0	0			2	1	4	1
Ceratopogonidae	3	4	5	4	31	15	26	29
Chironomidae	25	32	29	30	36	47	49	26
Simuliidae	6	14	8	14	2	4	4	15
Tipulidae					32	12	28	24
MOLLUSQUES								
Ancylidae	2	5	6	5	4		4	
Hydrobiidae	115	134	125	125	109	112	91	125
Effectif total	211	265	257	307	328	314	306	323
Variété totale	10	12	13	14	16	15	16	16
Classe de variété	4	4	5	5	5	5	5	5
Groupe indicateur	3	8	7	8	8	7	8	8
Densité (individus.m-2)	351	442	428	512	820	785	765	808
IBG-DCE	6	11	11	12	12	11	12	12

Pour la station aval, il a été inventorié entre 211 et 328 macro-invertébrés benthiques, entre 10 et 16 taxons ont été recensés. La classe de variété obtenue est de 4 ou 5, et le groupe indicateur est de rang 3 (pour la première campagne de 2016) puis de rang 8 ou 9. La note IBG-DCE obtenue est comprise entre 6/20 et 12/20 ce qui caractérise un cours d'eau en état médiocre uniquement pour la première campagne de 2016 ou en bon état

Comparaison des résultats des deux stations

Pour chaque prélèvement, la note IBG-DCE chute entre la station amont et la station aval. Le groupe indicateur, ainsi que la classe de variété diminuent également. Cette baisse de qualité peut s'expliquer par une faible courantologie toujours très marquée dans la station aval. Cette transition se traduit également par une diminution du nombre de taxons, donc de la classe de variété.

Pour la première campagne de 2016, cette évolution est très marquée (-6 points sur la note IBG-DCE). Pour les années suivantes, elle reste contenue (entre -1 et -3 points sur la note IBG-DCE).

Remarque : Les prélèvements aval ont été effectués en aval de la zone industrielle de Propriano, ainsi que de l'ISDND. De potentiels rejets d'eaux usées (zone activité) ont pu influencer sur les communautés d'invertébrés benthiques le long du continuum fluvial prospecté.

3.6 . Surveillance RSDE sur les eaux superficielles

3.6.1 . Surveillance initiale de février à juillet 2015

Le premier rapport de surveillance initiale a été réalisé suite à l'arrêté complémentaire du 4 septembre 2014, prescrivant la surveillance initiale des rejets des substances dangereuses dans le milieu aquatique.

Le suivi initial a été réalisé entre février et juillet 2015 sur le rejet perméats de l'unité d'osmose inverse installée sur l'ISDND de Viggianello.

Les prélèvements et une partie des analyses ont été effectués par le laboratoire départemental d'analyse de Corse du Sud. L'autre partie des analyses a été réalisée en sous-traitance par le laboratoire CARSO de Lyon.

Annexe 2 –Page 104 de l'étude d'impact modifiée

Piézomètre 1 (aval du site)

P1 - moyenne annuelle	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Unité
pH	6,30	6,25	6,30	6,38	6,29	6,18	5,95	6,32	6,48	/
Conductivité	1716,01	1788,24	1647,21	1393,39	1474,55	1514,75	1515,55	1518,27	1456,60	µS/cm
DCO	31,50	25,00	29,00	17,50	22,50	26,00	29,00	32,00	33,60	mg/l
DBO5	12,10	1,00	2,00	1,20	2,60	1,10	1,15	2,03	<3	mg/l
Chlorures	276,00	261,35	230,70	208,35	235,75	228,55	225,00	201,67	170,00	mg/l
Fer	3,69	3,95	5,92	0,90	0,17	0,23	0,22	0,20	0,09	mg/l
Azote	5,73	7,60	3,15	2,00	2,15	2,20	3,43	3,73	4,58	mg/l
COT	3,90	5,55	4,35	3,65	6,35	6,80	7,30	7,77	9,60	mg/l
Phosphore	0,05	0,06	0,07	0,32	0,05	0,06	0,06	0,12	0,05	mg/l
BACTERIOLOGIQUE ESCHERICHIA	76	7101	15	15	30	1927	300	10	38	NPP/100ml
BACTERIOLOGIQUE ENTEROCOQUES	651	15	15	15	15	347	<15	33	2097	NPP/100ml
Métaux	0,055				2,03	1,22	0,40	0,42	<0,375	mg/l
Composés halogénés AOX	0,19				0,08	0,12	0,11	0,12	7,50	mg/l
PCB	<0,00008				<0,00007	<0,00003	<0,00003	<0,00003	<0,00005	mg/l

Piézomètre 2 (aval du site)

P2 - moyenne annuelle	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Unité
pH	6,67	6,66	6,59	6,73	6,60	6,65	6,71	6,71	6,80	/
Conductivité	3962,49	3486,43	3631,66	3937,15	4888,82	3755,25	3233,22	3321,00	3189,10	µS/cm
DCO	66,50	45,00	65,50	72,50	61,00	54,00	70,00	90,33	99,00	mg/l
DBO5	13,10	1,20	10,00	1,30	1,85	1,00	4,50	3,57	2,10	mg/l
Chlorures	849,00	874,65	663,45	720,45	1181,05	685,95	663,75	632,00	725,00	mg/l
Fer	5,56	1,14	0,24	1,08	0,12	0,55	2,08	0,90	0,17	mg/l
Azote	17,06	6,35	22,80	19,65	13,00	5,05	2,80	15,78	16,30	mg/l
COT	9,85	9,90	15,50	20,30	38,10	15,90	14,55	27,40	27,55	mg/l
Phosphore	0,08	0,05	0,05	0,06	0,05	0,05	0,07	0,18	0,05	mg/l
BACTERIOLOGIQUE ESCHERICHIA	15	10687	15	30	177	5352	3305	28	62	NPP/100ml
BACTERIOLOGIQUE ENTEROCOQUES	46	94	15	77	110	627	215	8098	3568	NPP/100ml
Métaux	0,05				2,03	0,42	1,22	1,30	1,54	
Composés halogénés AOX	0,19				0,08	0,15	0,09	0,17	0,34	mg/l
PCB	<0,00008				<0,00007	<0,00003	<0,00003	<0,00003	<0,00005	mg/l

Piézomètre 3 (amont du site)

P3 - moyenne annuelle	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Unité
pH	6,43	6,41	6,34	6,39	6,38	6,40	6,48	6,43	6,52	/
Conductivité	893,00	884,47	880,64	908,77	1054,18	1010,67	979,30	1039,45	1009,60	µS/cm
DCO	52,50	15,00	12,00	18,50	15,00	23,50	12,00	61,00	33,00	mg/l
DBO5	11,15	1,00	1,45	1,00	1,30	1,15	2,05	2,13	<3	mg/l
Chlorures	154,00	226,25	184,35	173,20	234,80	206,90	199,15	147,67	185,00	mg/l
Fer	20,75	1,59	0,38	2,82	0,40	0,76	0,29	0,18	0,62	mg/l
Azote	2,24	1,00	1,25	2,00	1,85	4,25	4,33	1,64	1,31	mg/l
COT	2,65	1,25	2,80	1,45	1,95	1,40	2,20	7,10	3,00	mg/l
Phosphore	0,27	7,53	0,05	0,22	0,17	0,09	0,05	0,53	0,09	mg/l
BACTERIOLOGIQUE ESCHERICHIA	61	386	127	77	1024	9826	<15	<15	46	NPP/100ml
BACTERIOLOGIQUE ENTEROCOQUES	728	15	386	15	3225	15	55	212	2405	NPP/100ml
Métaux	0,05				0,52	0,45	1,24	0,84	<1,195	mg/l
Composés halogénés AOX	0,19				0,05	0,02	0,06	0,09	0,06	mg/l
PCB	<0,00008				<0,00007	<0,00003	<0,00003	<0,00003	<0,00005	mg/l

Annexe 3 –Pages 223 et 224 de l'étude d'impact modifiées



	unitées	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17
débit	Nm3/h	159	195	193	233	246	258	256	190	207
T° moyenne de brulage	°C	947	949	952	959	1002	966	956	959	979
Nombres d'heures de fonctionnement	h	716	710	743	699	743	720	744	742	669
CH4	%	16,5	37,2	34,6	30,7	35,5	31	34,2	39,1	34,5
CO2	%	14	24	24	20	25	23	26	28,4	25
O2	%	11,1	7,6	8,3	10,4	8,8	10,1	9	6,4	9,3
H2S	mg/Nm3	6	46	80	1	0	0	13	380	28
CO	mg/Nm3	<25	-	-	-	-	-	-	<25	-
H2	mg/Nm3	20,1	-	-	-	-	-	-	20,1	-
H2O	g/Nm3	42,7	-	-	-	-	-	-	7,62	-

4.2.2. Contrôles réglementaires applicables au site

Le contrôle des émissions gazeuses du site est défini aux articles 3.3.8.6, 4.10.1, 4.10.2 et 4.10.3 de l'arrêté préfectoral du 28 février 2019 :

- Flux de biogaz : sont mis en œuvre des moyens de mesure et de contrôle des paramètres débit, dépression, concentration en CH4, concentration en CO2, température et hygrométrie ;
- Contrôles des rejets atmosphériques de l'équipement Transvap'O-torchère et torchère de secours :
 - une campagne semestrielle d'analyse par un organisme extérieur compétent : SO2, CO, HCl et HF (Valeurs Limite d'Emission - VLE de 150 mg/Nm³ pour le CO et de 300 mg/Nm³ pour le SO2 si le flux est > à 25 kg/h) - § 4.10.2 et 4.10.3 de l'arrêté préfectoral ;
 - pour l'installation de Transvap'O-torchère : CO (VLE de 1200 mg/Nm³), COVNM (VLE de 50 mg/Nm³), Nox (VLE de 525 mg/Nm³) et Poussières (VLE de 150 mg/Nm³) - § 3.3.8.6 de l'arrêté préfectoral ;
 - la mesure en continu, avec enregistrement, de la température (seuil minimum de 900°C pendant 0,3 secondes).

4.2.3. Résultats de suivi des rejets atmosphériques

Pour rappel, le site est équipé d'une torchère (torchère GRS VALTECH) mise en service depuis le 16 avril 2016. Les mesures n'ont donc débuté qu'au milieu du 1er semestre 2016.

Le système torchère couplé à un transvap'o a été mis en service le 13 novembre 2017.

Bilan de Fonctionnement des installations (Torchère et Transvap'O-torchère)

	2016	2017	2018	2019
Heures de fonctionnement (h)	5 646	8 244	4 955	7 674
Volume biogaz traité (m ³)	1 197 872	1 351 782	930 959	2 660 317
Volume perméat évaporé (m ³)	-	208	461,5	2332,3
Volume de biogaz (m ³)	-	-	529 967	2 927 448
Débit moyen (m ³ /h)	212	-	188	347

- Taux de disponibilité du Transvap'O-torchère BIOME : 90 %

Le temps de fonctionnement de 2018 est plus faible dû à un problème dans le réseau corrigé par la suite.

Suivi des rejets atmosphériques

Les résultats des contrôles sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	unité	VLE (avant 28 février 2020)	juin 2016 (Torchère)	juin 2017 (Evap'O)	janvier 2018 (Evap'O)	décembre 2018 (Evap'O)	VLE (Arrêté du 28 février 2020) *	mai 2019 (Evap'O)	février 2020 (Evap'O)
CO	mg/Nm ³	150	8.5	221.2	90,84	52,98	1 200	466,29	6,31
SO ₂	mg/Nm ³	300	8.5	99.5	112	32,47	300	146	68,4
HF	mg/Nm ³	-	1.42	4.7	2	NM	-	0,83	0,95
HCl	mg/Nm ³	-	1.19	4.1	2,9	NM	-	0,89	1,8
NOx	mg/Nm ³	-	NM	51.23	51,8	20,4	525	22,01	84,25
COVNM	mg/Nm ³	-				1,79	50	4,23	0,21
Poussières	mg/Nm ³	-				2,6	150	19	15

A compter de juin 2017, les analyses ont été réalisées sur l'installation Transvap'O, la torchère n'étant utilisée qu'en cas de dysfonctionnement de cette installation.

A compter de février 2020, les Valeurs Limites d'Emission ont été modifiées conformément à l'article 3.3.8.3 de l'arrêté en vigueur pour l'installation d'évaporation des perméats et conformément à l'article 4.10.3.

Un dépassement a été constaté pour le paramètre CO lors des mesures effectuées en juin 2017. Après discussion avec l'installateur et compte tenu de la composition du biogaz en entrée de torchère, il semblerait que ce dépassement provienne d'un dysfonctionnement de la turbine.

Détail du résultat de la mesure en CO pour février 2020 :

			VLE
CO	ppm		2,82
	mg/Nm ³	gaz sec (12,02 % d'O ₂ conditions de l'analyse)	3,52
	mg/Nm ³	gaz sec ramenée à 5 % oxygène	6,31
			<1 200 mg/Nm ³